



Jalhay, le 29 janvier 2024

Maître François ANGENOT
rue Xhonneux, 32

4840 Welkenraedt

PRIS POUR PAYER

Vos réf.: 230945 - n° archive: D.14427/AV
votre courrier du 16 janvier 2024
reçu le 19 janvier 2024

Nos réf.: RENSNOT/N202400010/6731/2024(à rappeler dans toute correspondance ultérieure)

Agent traitant: Alain FOGUENNE
Employé d'administration
087/379.130
alain.foguenne@jalhay.be

Objet: Renseignement urbanistique
sis à Sart, Chemin des Terres Tasse, en lieu-dit : « Champs aux fleurs »
Division cad. sect. : B - n° 1412A- 1413- 1414- 1415B
Propriétaire : [REDACTED]

Maître,

Comme suite à votre demande dont les références sont citées sous rubrique, veuillez trouver, ci-après, les renseignements sollicités :

- Affectation au plan de secteur de VERVIERS-EUPEN approuvé par l'A.R. du 23/01/1979 :
zone agricole

	oui	non
- Bien repris à l'intérieur d'un périmètre n° 2 de la charte communale de l'urbanisme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d'une zone néant du plan communal d'aménagement, approuvé par néant du néant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité d'une zone néant au schéma de structure communal adopté par néant du néant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
d'un permis de lotir	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
délivré à : - le - lot :		
Réf. : - portant sur la création de lots		
Modifié le(s) néant		

	oui	non
- Bien se situant :		
dans un règlement régional d'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
dans une zone vulnérable	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
dans une zone à réaménager	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
dans un périmètre de revitalisation urbaine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
dans une zone de rénovation urbaine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
dans une zone à risque, au vu de la carte d'inondation des cours d'eau du sous-bassin de la Vesdre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
dans un site archéologique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
dans une zone COPAT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
dans un site classé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Bien classé ou faisant l'objet d'une procédure de classement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Page 1/3

	oui	non
- Bien repris à l'intérieur :		
d'un périmètre de réservation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
d'un périmètre d'intérêt paysager	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d'un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
d'un site Natura 2000	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
d'une zone de haie remarquable publiée au MB du 29/05/2007	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
le bien a un ou plusieurs arbre(s) remarquable(s) publié au MB du 29/05/2007	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
d'une zone d'assainissement autonome au PASH et qui est situé dans une des zones faiblement habitée qui ne seront pas pourvues d'égout et qui feront l'objet d'une épuration individuelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
de la zone de prévention rapprochée (zone IIa) pour la protection des eaux de Spa et environs	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
de la zone de prévention éloignée (zone IIb) pour la protection des eaux de Spa et environs	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
de la zone de surveillance (zone III) pour la protection des eaux de Spa et environs	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- A fait l'objet d'un permis d'urbanisme récent délivré à : Néant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- A fait l'objet d'une déclaration urbanistique récente délivrée à : Néant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- A fait l'objet d'un permis unique récent délivré à : Néant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- A fait l'objet d'un permis d'environnement récent délivré à : Néant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- A fait l'objet d'un certificat d'urbanisme délivré à : Néant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- A fait l'objet d'une division de bien délivré à : Néant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Le bien se situe le long :	oui	non
d'une voirie de desserte communale chemin vicinal n° 75 plan d'alignement du néant revêtement en tarmac , d'une largeur suffisante <u>compte tenu de la situation actuelle</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>remarque</u> : les parcelles 1413 et 1414 sont enclavées.		
d'une voirie de desserte régionale n° néant pour connaître l'alignement imposé, veuillez consulter la DGO1, Direction des Routes et bâtiments, rue Xhavée, 62, 4800 VERVIERS.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
d'une autoroute néant pour connaître l'alignement imposé, veuillez consulter la DGO1, Direction des Routes et bâtiment, rue Xhavée, 62, 4800 VERVIERS.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Le bien se situe le long :	oui	non
d'un cours d'eau non navigable	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- cat. néant		
à proximité / est traversé par la conduite du pipeline de l'Otan	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Le bien / La voirie est pourvu d'une alimentation en :

Eau, raccordement **non équipé**
Electricité, raccordement **non équipé**
Téléphone / Communication, raccordement **non équipé**
Service Incendie, aménagement **non équipé**
Conduite de gaz, diamètre 110 **non équipé**

Les informations conformes aux prescriptions de l'article D.IV.97 du Code de Développement territorial, qui sont indiquées, font partie intégrante de la présente.

L'existence d'un certificat de performance énergétique délivré pour le bien en cause n'a pu être déterminée en l'absence de la liste prévue par le législateur.

Pour ce qui concerne les montants éventuellement dus par vos clients à la Commune, nous vous saurions gré de prendre contact avec le Directeur financier conformément à l'article 12 de la loi du 27/12/1996 relative à l'établissement et au recouvrement des taxes provinciales et communales avec référence à l'article 433 du C.I.R. 1992.

Les informations transmises ci-dessus sont données sur base des éléments en notre possession.

De plus, étant donné que nous ne visitons pas les biens pour vérifier la conformité des actes et travaux réalisés, les informations transmises ne reprennent que les infractions constatées.

Les frais éventuels de renforcement, d'extension ou de modification des réseaux de distribution d'eau, d'électricité, de télédistribution et de téléphone ainsi que l'aménagement des abords et accès au domaine public, seront à charge du constructeur.

Selon les dispositions adoptées par notre Conseil communal, le 18/11/2019, en matière de redevances pour la délivrance de renseignements à caractère urbanistique, nous vous invitons à verser au compte IBAN n° : **BE71 0910 0043 0869** de la Commune de Jalhay, Rue de la Fagne, 46, à JALHAY la somme de **70,00€** avec en communication la référence suivante : RENSNOT/N202400010/6731/2024.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agrée, Maître, l'expression de notre parfaite considération.

La Directrice générale,

B. ROYEN

Par ordonnance,



Le Bourgmestre,

M. FRANSOLET